

nées membre du conseil. Tous étaient des membres très utiles et d'autre part jouissaient de la haute considération de leurs concitoyens.

La Chambre renouvelle à leurs familles l'expression de ses sentiments de sympathies.

N. LEVASSEUR, E. B. GARNEAU,
Secrétaire. Président.

M. R. R. Dobell propose, appuyé par M. J. Matthews, que le rapport du conseil soit adopté. — Adopté.

M. Dobell fait quelques remarques sur le magnifique rapport qu'a soumis le président de la Chambre. Faisant allusion au traité franco-canadien, il dit que Québec va retirer le plus grand bénéfice de la mise en vigueur de ce traité.

Quant à la question du port, à Québec, il regrette que cette entreprise ne soit pas plus avancée. Il fait voir ce que nous avons perdu en fait de commerce par suite du manque de communication par terre entre les deux rives. Il touche à la question des débardeurs et exprime l'espoir qu'on en viendra à un arrangement avec eux. Il y va de l'intérêt de notre port qui se vide, et il faut que les steamers soient chargés ici à aussi bon marché que dans les autres ports.

Le Dr Morin regrette de voir l'apathie des marchands qui persistent à ne prendre aucun intérêt à ce que fait la Chambre de Commerce, refusent d'en faire partie ou résignent après avoir été reçus membres. On devrait, dit-il, faire un appel à tous les membres qui se chargeraient de voir les marchands et les engager à faire partie de la Chambre de Commerce.

Les membres diminuent, dit-il, il y a deux ans nous étions 260, aujourd'hui, nous ne sommes plus que 150.

M. le trésorier Winfield soumet son rapport. On y constate que les dépenses pour l'année courante ont été de \$3,361.-65, et qu'il reste un surplus en caisse de \$2,057.42.

Sur propositions de M. Cyr Duquet, appuyé par M. S. S. Bennett, le rapport du trésorier est adopté.

On procède ensuite à l'élection des officiers pour l'année courante.

Le président Garneau dit qu'il ne désire pas une réélection.

MM. A. Robitaille et Miller agissent comme scrutateurs.

Voici le résultat de l'élection :

Président, M. R. R. Dobell ;
1er vice-Président, M. Edm. Dupré ;
2ème vice-président, M. Joseph ;
Trésorier, M. Winfield, réélu ;
Secrétaire, M. N. LeVasseur, réélu ;
Membres du Conseil : MM. Bazin, C. E. Roy, V. Châteauevert, F. X. Berlinguet, Tanguay, E. B. Garneau, Poitras, Brodie, R. Audet, Amyot, Scott, Chali-four.

Les membres admis à faire partie de la chambre de commerce sont MM. P. F. Turgeon, E. C. Fry, J. T. Ross, M. Frankenburg.

Il est ensuite proposé par M. L. B. A. Grenier, appuyé par M. N. Garneau :

« Que la Chambre de Commerce voit avec regret les démarches qui se font auprès des autorités municipales par certaines sociétés entièrement étrangères au commerce pour obliger les maisons d'affaires à fermer à certaines heures, et cela sous peine d'amende ou d'emprisonnement.

Que l'intervention de ces sociétés est aussi inopportune que peu justifiable, que les gens de commerce sont assez

jalous de leurs intérêts et de ceux de leurs employés pour prendre eux-mêmes, à l'occasion, les mesures qu'ils croiraient les plus favorables à ces intérêts.

Que copie de cette résolution soit transmise au conseil de ville de Québec. »

Il est proposé en amendement par M. L. J. Demers, appuyé par M. Berlinguet, que cette proposition soit référée au Conseil de la Chambre de Commerce.

Adopté.

Proposé par M. L. J. Demers, appuyé par M. Berlinguet, que cette Chambre de Commerce voit avec plaisir la présentation à la Législature du bill par M. Pinault, M. P. P., concernant la société des débardeurs du port de Québec et prie la Législature d'adopter le projet de loi en question.

Adopté.

Proposé par M. L. O. Vidal, appuyé par M. P. Vallières, que des remerciements soient votés aux officiers sortant de charge ainsi qu'au secrétaire.

Adopté.

M. Ulric Barthe a été proposé comme membre.

La Chambre s'ajourne.

CHAMBRE DE COMMERCE DU DISTRICT DE MONTRÉAL.

Réunion hebdomadaire du conseil de la Chambre de Commerce du District de Montréal, tenue le 13 décembre :

Présents : M. H. Laporte, président, au fauteuil ; MM. Jos. Contant, L. E. Morin, sr, Jos. Haynes, L. E. Morin, jr, C. P. Chagnon, H. A. A. Brault, C. H. Catelli, J. D. Rolland, et J. O. Joseph, un des délégués de la chambre de Québec.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre du ministre du commerce demandant à la chambre si, dans son opinion, il ne serait pas préférable d'établir la tête de ligne du nouveau service de bateaux à vapeur sur la France, dans un port de l'Atlantique, à Bordeaux ou dans un port de la Méditerranée et si un service mensuel ne serait pas suffisant.

Cette lettre est référée à un comité composé de MM. Laporte, Balcer, Haynes, L. E. Morin, jr, C. H. Catelli et J. Contant, pour en faire rapport le plus tôt possible.

Communication est aussi donnée d'une lettre de M. W. B. Matthewson demandant la construction d'un port de refuge au Petit Métis.

M. J. O. Joseph, membre de la délégation de la chambre de commerce qui s'est rendue à Québec pour s'occuper des amendements à la charte de la cité, fait un long rapport de leurs démarches auprès du comité des bills privés. Le conseil a appris avec satisfaction que les propositions de la chambre de commerce ont été acceptées presque dans leur entier par le comité des bills privés. On vote des remerciements aux membres de la délégation et il est décidé qu'ils soient maintenus dans leurs fonctions jusqu'au règlement définitif de la question.

Le comité chargé d'étudier le plan projeté du canal de Montréal, Ottawa et Baie Georgienne, dépose sur la table, par l'entremise de M. L. E. Morin, jr, une série de documents pour permettre l'étude du projet ; le comité rapportant progrès.

La séance est ensuite ajournée.

NOTES FINANCIERES

Le Toronto Street Railway a payé un second dividende de 1½ p.c. ce qui fait ¾ p.c. par année.

La cité de Philadelphie vient d'émettre un emprunt de \$3,000,000 en petites coupures à la portée de l'épargne populaire ; cet emprunt porte 3 p.c. et a été entièrement souscrit au pair dans la ville même de Philadelphie.

D'après un de nos confrères de la presse belge, les caves royales de Bavière possèdent les meilleurs produits des vignobles allemands ; il paraîtrait que le roi Louis II aurait vendu à des gourmets anglais, pour un prix fabuleux, une collection de vins exquis. La perle de cette collection était un vin dit Liestenwein, qui datait de 1540, et qui, au dire des connaisseurs, avait gardé toute sa saveur et sa belle couleur dorée. Nous n'avons pas besoin de rappeler que l'Allemagne possède des crus fameux, notamment le célèbre Johannisberg, qui est récolté dans des vignobles appartenant à la famille de Metternich.

Vous connaissez sans aucun doute les fameux *Serpents de Pharaon* dont on a cru devoir interdire la vente, par crainte de dangers pour la santé publique. On vient d'inventer un papier qui produit à peu près les mêmes curieux effets : on le vend sous le nom de papier hermétique. C'est une espèce de papier-amadou renfermant des sels métalliques qui brûlent très facilement : nitrates de nickel, de cobalt. Quand ce papier est enflammé, il prend des formes bizarres, affectant l'aspect de fougères, de lichens, et les cendres vertes qui en proviennent sont beaucoup plus volumineuse que le papier lui-même.

Voulez-vous exciter l'étonnement de vos amis en brûlant devant eux une feuille de papier qui n'en gardera pas moins son apparence et sa forme, autrement dit en expérimentant du papier incombustible ? C'est bien simple : vous n'avez pour cela qu'à composer une solution très forte d'alun, en faisant fondre une grande quantité d'alun dans de l'eau ; puis à plusieurs reprises vous trempez votre feuille de papier, en la laissant sécher entre chaque immersion. Il se forme dans le tissu du papier des petits cristaux d'alun qui lui garderont sa consistance quand il aura passé par le feu.

Le tabac croît à Madagascar à l'état sauvage et en grande quantité.

Les Hovas fabriquent, à l'usage des Européens, des cigares d'un arôme assez fin, qu'ils vendent cinq francs (\$1.00) le mille. Quant au Malgache, il fume très peu ; en revanche, il mâche une sorte de poudre de tabac mélangée avec la cendre d'une plante du pays. Cette poudre à mâcher est renfermée dans de petits tubes en bambous adroitement travaillés. De cette tabatière, d'un nouveau modèle, on fait tomber, dans la paume de la main, un peu de poudre qu'on lance d'un mouvement sec et rapide entre les gencives et la lèvre inférieure. Depuis la reine jusqu'au dernier de ses sujets, tout le monde se livre à ce disgracieux exercice.